



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Hébergement d'urgence dans le département des Hauts-de-Seine

Question écrite n° 10182

Texte de la question

M. Gabriel Attal alerte M. le ministre de la cohésion des territoires sur l'enjeu déterminant de l'hébergement d'urgence dans le département des Hauts-de-Seine. La situation d'une centaine de familles du département s'est dramatiquement détériorée à la suite de l'arrêt de leur prise en charge en hébergement d'urgence, laissant ainsi sans aucune solution d'hébergement certaines familles comprenant des enfants en bas âge. Cet abandon brutal du dispositif d'hébergement d'urgence entraîne aujourd'hui dans une situation instable et précaire les 4 000 bénéficiaires du département, confrontés à l'angoisse de ne pas retrouver de logement. En conséquence, le nombre de chambre d'hôtels captées n'a cessé de croître dans le département des Hauts-de-Seine, passant en 2015 de 2 800 personnes hébergées à l'hôtel contre 4 400 en janvier 2018. Bien qu'elle ne remette pas en question le principe de mise à l'abri, cette hausse de 57 % du dispositif de captation entraîne la saturation du financement des nuitées hôtelières. Cette situation nécessite une action rapide et efficace des pouvoirs publics. Il souhaite savoir quels dispositifs seront mis à disposition de ces familles pour prévenir de telles situations et quels moyens seront alloués à l'hébergement d'urgence dans le département des Hauts-de-Seine.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Attal](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10182

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : [Cohésion des territoires](#)

Ministère attributaire : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2018](#), page 5660

Question retirée le : 20 novembre 2018 (Fin de mandat)